

MAIRIE DE BOUSSENS  
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-  
GARONNE

**Date de convocation :**  
**01 février 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 02.1

Révision du Plan Local  
d'Urbanisme

Acceptation de sous-traitance  
ALTEREO

L'an deux mille dix-neuf et le 11 février, à 19 h.00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS (Proc)**, le Maire.

**Présents :** M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH et Mme CAHUZAC.

**Absente :** Mme TONELLO.

**Absents excusés :** M. AMOUROUX (Proc. à Mr SANS),

**Madame Rosanna DALLA-ZANNA** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que **Monsieur Jérémy PÉREZ Urbaniste - Géographe : auto-entrepreneur**, 04 Boulevard des Platanes, 31400 TOULOUSE, co-traitant dans le cadre du marché « Révision du Plan Local d'Urbanisme » conclu avec la société E2D, souhaite sous-traiter les prestations :

- *Élaboration du dossier de dérogation aux dispositions de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme,*
- *Diagnostic*
- *Détermination du projet urbain*
- *Traduction réglementaire de l'étude dans le PLU*
- *Réunions de travail*

qui lui ont été attribuées lors de ce marché.

Monsieur Jérémy PÉREZ souhaite que l'entreprise :

**Siège social : G2C Ingénierie ayant pour nom commercial Altereo,**

Parc d'Activités Point Rencontre, 2 avenue Madeleine Bonnaud 13770 VENELLES,  
Siret : 453 686 966 00020

**Agence : ALTEREO - Agence de Toulouse**

26 chemin de Fondeyre 31200 TOULOUSE,  
Siret : 453 686 966 00178

assure la sous-traitance pour les travaux relatifs aux prestations :

- *Élaboration du dossier de dérogation aux dispositions de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme,*
- *Diagnostic*
- *Détermination du projet urbain*
- *Traduction réglementaire de l'étude dans le PLU*
- *Réunions de travail*

.../...

pour un montant de **DEUX MILLE EUROS HORS TAXES (2 000.00 € HT)** ;

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles de la société concernée ainsi que les déclarations de sous-traitance (DC4) et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la demande de sous-traitance pour les prestations citées ci-dessus, formulée par Monsieur Jérémy PÉREZ.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la demande de sous-traitance présentée par **Monsieur Jérémy PÉREZ, Urbaniste - Géographe : auto-entrepreneur**, 04 Boulevard des Platanes, 31400 TOULOUSE, co-traitant dans le cadre du marché de la Révision du Plan Local d'Urbanisme conclu avec la société E2D, en faveur de l'**Agence : ALTEREO - Agence de Toulouse**, 26 chemin de Fondeyre 31200 TOULOUSE (siège social : G2C Ingénierie ayant pour nom commercial Altereo, Parc d'Activités Point Rencontre, 2 avenue Madeleine Bonnaud 13770 VENELLES), pour les prestations :

- *Élaboration du dossier de dérogation aux dispositions de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme,*
- *Diagnostic*
- *Détermination du projet urbain*
- *Traduction règlementaire de l'étude dans le PLU*
- *Réunions de travail*

pour un montant de **DEUX MILLE EUROS HORS TAXES (2 000.00 € HT)** ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **14 février 2019**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **12 février 2019**

Le Maire,  
Christian SANS

